

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 27 septembre 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 24, 25 et 26 septembre 2018

2018 DDCT 23 Subventions d'un montant de 6 500 euros à deux associations, au titre des droits des femmes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil Municipal

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 11 septembre 2018 par lequel Madame la Maire de Paris propose une subvention à deux associations, au titre des droits des femmes ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4e Commission,

Délibère :

Article 1 : une subvention d'un montant de 5 500 euros est attribuée à la Coordination Nationale des Associations pour le Droit à l'Avortement et à la Contraception (CADAC) (20545) au titre de ses actions de veille, de développement du droit des femmes et de leur représentation dans les mouvements féministes et sociaux par l'organisation du colloque «1968-2018 Mai 68 nous a faites » (2018_08397).

Article 2 : une subvention d'un montant de 1 000 euros est attribuée à l'association pour la Recherche sur la Ville et l'Habitat (ARVHA) (7581) pour l'organisation de l'édition 2018 du prix des femmes architectes (2018_08092).

Article 3 : La dépense correspondante, s'élevant à 6 500 euros sera imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen.ne.s et des Territoires, chapitre 65, nature 65748 - fonction 3, destination 3410001, exercice 2018 et suivants sous réserve de décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO